

## AVIS RECTIFICATIF D'ENQUETES PUBLIQUES

### Construction d'une station d'épuration lieu-dit « La Mare Corbonne » à MAINVILLIERS

#### Le Préfet d'Eure-et-Loir communique :

Conformément aux dispositions de l'article R.11-14-13 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et de l'article R.123-21 du Code de l'Environnement, Monsieur Marc GALLAIS-HAMONNO, Président de la Commission d'enquête, a sollicité la prorogation de la durée des enquêtes publiques concernant la construction d'une station d'épuration, lieu-dit « La Mare Corbonne » à MAINVILLIERS.

→ Par décision en date du 12 mars 2009 et après avoir recueilli mon accord, Monsieur GALLAIS-HAMONNO a prorogé la durée des enquêtes publiques jusqu'au samedi 4 avril 2009 à 12 heures.

→ Deux permanences supplémentaires seront assurées par l'un des membres de la commission d'enquête, à savoir :

#### • en mairie de MAINVILLIERS :

- le samedi 4 avril 2009 de 9 heures à 12 heures,

#### • à la Communauté d'Agglomération « Chartres – Métropole » :

- le samedi 4 avril 2009 de 9 heures à 12 heures.

Toute correspondance pourra être adressée à la mairie de MAINVILLIERS, siège des enquêtes, à l'attention du Président de la commission d'enquête.

A l'issue des enquêtes, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront à la disposition du public en mairie de MAINVILLIERS, à la Communauté d'Agglomération « CHARTRES METROPOLE » et à la Préfecture (bureau de l'urbanisme et de l'environnement) aux heures habituelles d'ouverture au public.